

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 6 décembre 2023

**DEL\_20231206\_12**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**20**

**26**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Dotation  
d'Equipement des  
Territoires Ruraux  
(DETR) - Demande de  
subvention (travaux  
école maternelle D.  
Casanova)**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Laurence FREMINET  
Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY  
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Jean-Pierre LE CROM  
Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Brieg PICAULT  
Marjorie GARCIA - Françoise HAFFRAY - Didier NOUZILLEAU  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**07 décembre 2023**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Denis ROULAND a donné son pouvoir à Gilles BRIAND
- Laurence DUPONT a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL (arrivée à 20h24)
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Myriam LEROUX
- Magalie MACE a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- David PELON a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

**29 novembre 2023**

**Absent(e)s :** Michel CONANEC - Cécile NICOLAS - Aurélie LEGUNEHEC

M. Gilles BRIAND a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les bâtiments existants de l'école D. Casanova n'apportent pas pleine satisfaction en raison de leur vieillissement. Le bâtiment situé à l'Est est amianté et ne répond pas aux besoins actuels en termes de fonctionnement, de surface et d'implantation des espaces. Le bâtiment situé à l'Ouest est vétuste et peu performant d'un point de vue énergétique.

Les travaux consisteront après la démolition du bâtiment Est, à la restructuration et l'extension de l'école.

Les estimations effectuées en phase esquisse par l'architecte lauréat du concours permettent d'évaluer le coût global des travaux à ce stade à 2 281 450,00 € HT. La réalisation de l'opération se fera de 2024 à 2026.

- **Le financement**

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2024-2025-2026

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 12/12/2023

ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_12-DE



Une ligne de crédit sera ouverte :

### **En dépenses**

Ligne relative aux études et aux travaux : Article 2313 :

Année 2024 : 400 000,00 € HT soit 480 000,00 € TTC

Année 2025 : 1 200 000,00 € HT soit 1 440 000 € TTC

Année 2026 : 681 450,00 € HT soit 817 740,00 € TTC

### **En recettes**

Inscription de l'opération au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le taux maximum autorisé (50 % du montant maximal subventionnable de 700 000 €)

- Année 2024 - Article 1311 – Inscription : 105 000,00 €
- Année 2025 - Article 1311 – Inscription : 175 000,00 €
- Année 2026 - Article 1311 – Inscription : 70 000,00 €

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal et d'éventuelles autres subventions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 20 novembre 2023,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE**

**Article 1** : D'acter la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de l'école Casanova.

**Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

**Article 3** : Dit que les recettes et les dépenses seront prévues au budget 2024 et suivants.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 11/12/2023  
Reçu en préfecture le 11/12/2023  
Retour en Mairie le :   
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20231206-DEL\_20231206\_12-DE